



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2021-2022

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	2
PRÉ NATIONALE MASCULINE	3
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	4
RÉGIONALE MASCULINE 2.....	4-5
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	6
RÉGIONALE MASCULINE 3.....	6-7
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	8
PRÉ NATIONALE FÉMININE	8
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	9
RÉGIONALE FÉMININE 2.....	9-10
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER.....	11
RÉGIONAUX JEUNES.....	12-13



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRE NATIONALE MASCULINE

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie PRE NATIONALE MASCULINE réunissant 22 équipes qui se rencontreront–en rencontres aller et retour et un WE play off selon les modalités définies à l'article 4.

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition et ayant signé la charte d'engagement.

ARTICLE 3 : Équipes qualifiées pour le championnat de la saison en cours

Ce championnat comprend : les équipes maintenues en division PNM de la saison précédente,

ARTICLE 4 : système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Accession en NM3

À l'issue de ces matchs aller-retour, un WE play off réunissant les 2 premières équipes de chaque poule est organisé.

– Samedi (sur terrain neutre, lieu commun)

1A contre 2B et 1B contre 2A

Les 2 vainqueurs de ces rencontres montent en NM3

– Dimanche

Les vainqueurs des 2 matchs du samedi jouent pour le titre de champion PNM de Bourgogne Franche Comté

Descentes en RM2

Les 2 derniers de chacune des 2 poules descendent en RM2

Les équipes bourguignonnes rejoignent la RM2 secteur Bourgogne

Les équipes franc-comtoises rejoignent la RM2 secteur Franche Comté.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application de l' article 58 des règlements sportifs généraux de la Ligue

ARTICLE 5 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA

ARTICLE 6 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 20h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2021-2022

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE MASCULINE 2

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **REGIONALE NATIONALE MASCULINE 2 sur deux secteurs :**

Un championnat à 10 équipes pour le secteur Bourgogne

Un championnat à 12 pour le secteur Franche Comté.

ARTICLE 2 : Équipes qualifiées pour le championnat de la saison en cours

Ce championnat comprend :

- Les équipes descendantes des divisions supérieures,
- Les équipes maintenues en division RM2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **10** équipes pour le secteur Bourgogne et **12** équipes pour le secteur Franche Comté

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en **1** poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour pour le secteur Bourgogne et une poule de 12 équipes pour le secteur Franche Comté.

TITRE DE CHAMPION

SECTEUR BOURGOGNE

Le titre de champion du secteur Bourgogne est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

SECTEUR FRANCHE COMTE

Le titre de champion du secteur Franche Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PRÉ NATIONALE MASCULINE

Les équipes classées premières de chacun des deux secteurs à l'issue du championnat accèdent au championnat PNM



RELÉGATION EN REGIONALE MASCULINE 3

Secteur BOURGOGNE :

L'équipe classée dixième descend en RM3

Secteur FRANCHE COMTE :

L'équipe classée douzième descend en inter département.

Descentes supplémentaires pour les 2 poules :

En fonction des descentes de PNM et des équipes des secteurs concernés.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale application des règlements sportifs généraux de la ligue de Bourgogne Franche Comté.

ARTICLE 4 : Classement

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h00 ou 15h30.

ARTICLE 6 : Entraîneurs joueur

Par dérogation à l'article 6.1 des RSG de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions, entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2021-2022

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE MASCULINE 3

ARTICLE 1 : Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat Régionale masculine 3 pour le secteur Bourgogne

ARTICLE 2 : Équipes qualifiées pour le championnat de la saison en cours

Ce championnat comprend :

- Les équipes maintenues en division RM3 de la saison précédente, selon le Règlement,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **12** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en **1** poule de **12** équipes disputant des rencontres aller-retour.

TITRE DE CHAMPION RM3 BFC

Le titre de champion RM3 est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN REGIONALE MASCULINE 2

L'équipe classée première à l'issue du championnat accède au championnat RM2

RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Les équipes classées 9-10-11 et 12 seront reléguées en championnat Départementaux pour la saison suivante.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application des règlements généraux

ARTICLE 4 : Classement

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à **13h00** ou à 15h30.

ARTICLE 6 : Entraîneur joueur

Par dérogation à l'article 6.1 des RGS de la FFBB



Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2021-2022

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

PRÉ NATIONALE FÉMININE

ARTICLE 1 – Épreuves

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie Pré nationale féminine réunissant 10 équipes qui se rencontreront-en rencontres aller et retour selon les modalités définies à l'article 4.

ARTICLE 2 : Équipes qualifiées pour le championnat de la saison en cours

Ce championnat comprend : les équipes maintenues en division PNF de la saison précédente, selon le Règlement

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en 1 poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour

TITRE DE CHAMPION DE PNF

Le titre de champion de Bourgogne Franche-Comté sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN NATIONALE FEMININE 3

Les équipes classées première et deuxième montent en NF3

RELEGATION EN REGIONALE FEMININE 2

L' équipe classée 10^{ème} descend RF2

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

ARTICLE 4 : Classement

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.

ARTICLE 5 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 15h30



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
Ligue Bourgogne Franche-Comté de Basket-Ball
Saison 2021-2022

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER
RÉGIONALE FÉMININE 2

ARTICLE 1 : Épreuve

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat Régionale Féminine 2

ARTICLE 2 : Équipes qualifiées pour le championnat de la saison en cours

Ce championnat comprend :

- Les équipes maintenues en division RF2 de la saison précédente, selon le Règlement,
- En complément, les équipes éventuellement repêchées.

Au total : **8** équipes.

Ces équipes sont soumises aux règlements de montée et de descente de la division.

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en **1** poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

TITRE DE CHAMPION de BOURGOGNE FRANCHE COMTE RF2

Le titre de champion de Bourgogne Franche-Comté est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ACCESSION EN PRÉ NATIONALE FÉMININE

L' équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat accède au championnat PNF.

RELEGATION EN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

L' équipe classée 8^{ème} descend en département.

Dans la situation où plus d'une équipe serait reléguée de championnat de France en championnat de Ligue Régionale, application de règlements généraux.

ARTICLE 4 : Classement

Le classement est établi conformément aux règles édictées par la FIBA.



ARTICLE 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'heure officielle des rencontres est fixée le dimanche à 13h00 ou à 15h30.

ARTICLE 6 : Entraîneur joueuse

Par dérogation à l' article 6.1 des RGS de la FFBB

Un licencié pourra être inscrit sur une feuille de match au titre de deux fonctions ,entraîneur et joueur.



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONAUX JEUNES

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U20M

ARTICLE 1 : Épreuve

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U120M** réunissant 13 équipes qui se rencontreront-en rencontres aller et retour

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en deux phases

Phase 1

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 et 7 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Phase 2

Les équipes sont réparties en 3 poules disputant des rencontres aller-retour.

- La poule A réunit les équipes classées 1, 2 et 3 de chacune des 2 poules de la phase 1
- La poule B réunit les équipes classées 4 et 5 de chacune des 2 poules de la phase 1
- La poule C réunit les équipes classées 6 et 7 de chacune des 2 poules de la phase 1

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHJE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A de la phase 2 à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA

ARTICLE 5 : Horaire des rencontres

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 18h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONAUX JEUNES

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U18F

ARTICLE 1 : Épreuve

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U18F réunissant** 10 équipes qui se rencontreront-en rencontres aller et retour

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Les équipes sont réparties en **1** poule de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHJE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA

ARTICLE 5 : Horaire des rencontre

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 18h00



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RÉGIONAUX JEUNES

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U17M

ARTICLE 1 : Épreuve

La Ligue de Bourgogne Franche Comté de Basket Ball organise un championnat pour la catégorie **U17M réunissant 10 équipes qui se rencontreront en rencontres aller et retour**

ARTICLE 2 : Championnat

Il est ouvert aux équipes régulièrement qualifiées pour cette compétition par l'ETR

ARTICLE 3 : Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en deux phases

Phase 1

Les équipes sont réparties en 1 poules de 10 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Phase 2

Les équipes sont réparties en 3 poules disputant des rencontres aller-retour.

- La poule A réunit les équipes classées 1, 2, 3 et 4 de la phase 1
- La poule B réunit les équipes classées 5, 6 et 7 de de la phase 1
- La poule C réunit les équipes classées 8, 9 et 10 de la phase 1

Le titre de champion de BOURGOGNE FRANCHJE COMTE est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la poule A de la phase 2 à l'issue du championnat.

ARTICLE 4 : Classements

Les classements sont établis conformément aux règles édictées par la FIBA

ARTICLE 5 : Horaire des rencontre

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 18h00